

PROTOCOLES DE SOINS ET ALD

POUR LES MÉDECINS. DISPONIBLE SUR LE PORTAIL AMELIPRO
ET SUR LE LOGICIEL DE GESTION DU CABINET.

Ce service vous permet de faire une demande de mise en affection longue durée (ALD), ou de consulter les ALD en cours de vos patients.



DE VRAIS + AU QUOTIDIEN

- > Vos **données** administratives et celles de votre patient sont **automatiquement inscrites sur la demande de mise en ALD.**
- > **Accord immédiat** pour 85% des demandes. Votre patient pourra mettre à jour sa carte Vitale **deux jours** après la consultation.
- > **Possibilité de consulter** à tout moment l'ensemble de vos demandes d'ALD.
- > **La carte Vitale** de votre patient **n'est pas nécessaire** pour cette déclaration.
- > Les **ALD** de vos patients sont **renouvelées automatiquement** par le **service médical de l'Assurance Maladie**, dans la majorité des cas.



LE SERVICE, MODE D'EMPLOI

- ✓ **Connectez-vous** sur le portail **amelipro** en utilisant votre **carte CPS.**
- ✓ **Identifiez votre patient** avec sa **carte Vitale** ou son **numéro de Sécurité sociale (NIR)** pour **créer un protocole** dans la section « **Services patients** », « **Protocoles de soins et ALD : Créer** ».
- ✓ Une **notification sur votre boîte mail** vous informe du traitement de votre demande par le service médical et des **actions à réaliser sur le dossier** (finalisation du protocole, échange dans le cadre d'une concertation). Pour cela, **utilisez le lien « Protocoles de soins et ALD : Gérer ».**
- ✓ **Le renouvellement des ALD** de votre patient, **dans la majorité des cas, est réalisé par le service médical de l'Assurance Maladie entre 2 et 3 mois avant leur échéance.**
- ✓ Retrouvez les **patients** pour lesquels vous devrez créer un **nouveau protocole** pour **prolonger la prise en charge à 100 %** sur « **Protocoles de soins et ALD : Suivre le renouvellement** ».
- ✓ Pour **consulter les ALD de vos patients**, cliquez sur « **Protocoles de soins et ALD : Consulter** » avec la **carte Vitale de votre patient** ou sur « **Suivre le renouvellement** » avec son **numéro de Sécurité Sociale (NIR).**



amelipro

<https://espacepro.ameli.fr>

UNE OFFRE COMPLÈTE ET GRATUITE

Arrêt de travail	Accident de travail Maladie professionnelle	Protocoles de soins et ALD
Déclaration médecin traitant	Prescription de transport	Déclaration simplifiée de grossesse
Historique de remboursements	Tous vos paiements	Patientèle médecin traitant
Indicateurs convention médicale (ROSP)	Commandes Formulaires Cerfa Kits de dépistage du cancer Tests de diagnostic rapide angine	Consultation des droits patient



ET SI VOTRE ÉDITEUR LE PROPOSE...

... vous disposez également de certains de ces services **dans votre logiciel de cabinet.**

DE NOMBREUX AVANTAGES

Utilisation facile et rapide	Gain de temps	Démarches simplifiées grâce aux référentiels	Démarches fiabilisées grâce à l'aide à la saisie	Moins de papier, organisation facilitée et planète préservée
Prise en compte immédiate par l'Assurance Maladie	De plus en plus de régimes d'Assurance Maladie en ligne	Meilleure traçabilité	Démarches sécurisées	Simplification pour vos patients

Une offre de services en amélioration continue, grâce à une démarche de co-construction avec les professionnels de santé, afin d'adapter les services à vos besoins.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'assistance technique amelipro est à votre disposition
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

3608

Service gratuit
+ prix appel